

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la procédure de Modification

du Plan Local d'Urbanisme de CHATILLON-SAINT-JEAN

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de CHATILLON-SAINT-JEAN. La modification a pour objets de :

- délimiter un sous-secteur de la zone N afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière ;
- délimiter un sous-secteur de la zone N afin de permettre le projet de restructuration-agrandissement du bâtiment du stade de rugby ;
- supprimer des emplacements réservés ;
- augmenter de 200 à 250 m² la limite maximale après travaux en cas d'extension des habitations existantes en zone A et N et de toiletter différents points du règlement écrit.

L'enquête est ouverte pour une durée de 15 jours, du 15/05/2025 au mardi 2/06/2025 inclus.

M. André ROCHE a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et M. Yves DEBOUVERIE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://chatillonsaintjean.fr>

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soient consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soient adressées par courrier postal au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN – 120 A Rue d'Octavéon - 26750 CHATILLON-SAINT-JEAN),
- soient adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie@chatillonsaintjean.fr

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante <https://chatillonsaintjean.fr>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, les :

- 15/05/2025 de 9h à 12h
- 24/05/2025 de 9h à 12h
- 02/06/2025 de 10h à 12h

Il est précisé que la modification du PLU de CHATILLON-SAINT-JEAN n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 20/03/2025, suite à l'avis conforme rendu par l'autorité environnementale après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables en mairie, sur le site internet de la Mairie à l'adresse <https://chatillonsaintjean.fr> et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de CHATILLON-SAINT-JEAN.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.